

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2026

## PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le seize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six février deux mille vingt-six s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absente sans pouvoir : Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire de séance : André ALEX

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- 2026-005 : Convention d'objectifs et de financement 2026-2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, La Soupe Au Caillou et Roannais Agglomération pour l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs et de financement entre l'association La Soupe Au Caillou, la CAF et Roannais Agglomération pour l'Espace de Vie Sociale (EVS) pour la continuité d'un EVS dans les locaux de la médiathèque pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

La précédente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention est soumise à l'approbation du conseil municipal pour la période 2026–2029.

La présente convention a pour objet de :

- Confirmer l'inscription de l'Espace de Vie Sociale dans une démarche de projet,
- Définir les modes d'interventions de chaque partenaire financier en référence à ses propres orientations et en tenant compte des dispositifs existants (contrat enfance jeunesse, contrat éducatif local...),
- Prévoir des moyens pour la mise en œuvre du projet.

L'espace de Vie Sociale La Soupe au Caillou a pour but le mieux vivre ensemble sur la commune de Perreux et ses alentours. Au travers de son projet, de ses actions et de ses structures, l'espace de vie sociale vise à favoriser la socialisation, la prise de responsabilités et le développement de la citoyenneté dans un esprit d'ouverture et de tolérance.

La commune considère la mise en place d'une politique d'action sociale pour toutes les populations comme un axe fort de l'action municipale pour le développement de services auprès des habitants dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et l'intergénérationnel.

Le projet de développement social actuel a pour objectif de consolider et développer les missions de l'E.V.S.

Il s'agit de l'animation sociale :

- De lutte contre l'isolement,
- De renforcement du lien social,
- De préconiser les structures et actions de l'E.V.S.

Pour le nouveau projet, la méthode de diagnostic participatif sera mise en œuvre pour répondre au plus près et au plus juste aux besoins des habitants.

Cette démarche permettra la finalisation d'un projet de développement social territorial grâce à l'analyse approfondie des causes des problématiques, des ressources du territoire et une co-construction de ce projet.

Cette convention permet également de :

- fixer les modalités de versement de cette subvention ;
- mettre à disposition au profit de l'association les locaux de la médiathèque ainsi que les moyens matériels ;
- structurer de manière générale les relations entre lesdites parties (durée de la convention, évaluation, sanctions en cas de non-respect des obligations ...) Ce tarif a été fixé comme suit à compter du 1er janvier 2026 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 du 16 décembre 2025 :

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve cette convention d'objectifs et de financement 2026-2029.

➤ **2026-006 : Travaux avec le SIEL : remplacement encastrés escalier place Verdun (OP30702)**

Monsieur PLACE explique que l'éclairage encastré dans les escaliers entre la place Verdun et la Voûte ne fonctionne plus depuis de nombreuses années.

Il y a lieu d'envisager des travaux pour le remplacement d'encastrés dans cette escalier.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	
Remplacement encastrés escalier place Verdun	1 250 €	81.0 %	1 012 €
TOTAL	1 250 €		1 012 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux de remplacement encastrés dans l'escalier place Verdun.

➤ **2026-007 : Bilan des cessions et acquisitions 2025 de la commune**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2025 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Il est précisé que deux acquisitions et aucune cession ont été signées en 2025 :

- Acquisition d'un bien immobilier avec terrain non attenant à Monsieur Berenger FERNANDEZ cadastré section E n°623, 680 et 681 situé au 66, rue du Château, superficie totale de 568 m<sup>2</sup> pour un montant de 49 000 euros ;
- Acquisition d'un bien cadastré section B n°6285 d'une superficie de 234 m<sup>2</sup>, situé au 195, montée de la Source à Madame Charlène RAY pour un montant de 234 euros.

➤ **2026-008 : Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant le contexte budgétaire national et local, ainsi que les principes de gestion ayant présidé à l'élaboration du budget prévisionnel 2026.

Il souligne que le budget national 2026, récemment adopté, prévoit une diminution des dotations aux collectivités territoriales de 4,6 milliards d'euros, soit une baisse de 67 euros par habitant. Pour la commune, cette réduction se traduit par un manque à gagner estimé à 147 000 euros. Proposition : Par mesure de prudence, il est suggéré d'intégrer dès à présent cette minoration dans les prévisions budgétaires. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette orientation.

Monsieur le Maire dresse un bilan des économies réalisées grâce à une organisation interne optimisée depuis dix-huit ans, notamment :

- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre internalisées (chantiers, voirie, défense incendie), évitant le recours à des prestataires externes ;
  - Interventions bénévoles des élus (nuits et week-ends) avec leurs matériels personnels.
- Ces deux points permettent d'économiser l'équivalent de 1,5 à 2 ETP (équivalents temps plein) et d'éviter la mise en place d'astreintes techniques onéreuses.

De plus, Il explique que la commune s'est désendettée de 327 000 euros entre 2020 et 2026.

Il rappelle les opérations immobilières menées avec succès :

- Acquisition de deux biens dans le bourg pour un montant total de 155 000 euros (60 000 € et 95 000 €) ;
- Revente pour un produit total de 205 000 euros (85 000 € et 120 000 €), générant une plus-value nette de 50 000 euros ;
- Recettes locatives : environ 18 300 euros perçus.

Pour conclure, Monsieur le Maire souligne insiste que si ces des choix stratégiques sont maintenus, cela évite une augmentation des coûts de fonctionnement. Le budget proposé s'inscrit donc dans cette continuité.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Mme VALADE introduit le débat sur les orientations budgétaires 2026 et présente les documents préparatoires, élaborés en commission des finances.

Tout d'abord, le compte financier unique 2025 pour la clôture de l'exercice budgétaire 2025 : il en ressort un excédent définitif de 267 033.37 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la section de fonctionnement (dépenses et recettes) : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. A l'heure actuelle, absence d'information sur le montant des dotations de l'État pour 2026.

Le Conseil Municipal opte pour une approche prudente, en minorant les prévisions de dotations.

Mme VALADE poursuit avec la section d'investissement (dépenses et recettes). Le Conseil Municipal ne formule aucune.

Ensuite, Mme VALADE aborde les propositions de subventions pour 2026, qui ont déjà été travaillées en commission finances. Ces propositions n'appellent pas de remarque supplémentaire du Conseil Municipal.

Elle ajoute qu'une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles sera ouverte pour les associations qui auraient soit des difficultés financières soit un projet à réaliser.

Enfin, un dernier point est évoqué : l'état de la dette, l'annuité d'emprunt est de 216 912.77 €. Un point est fait sur les emprunts en cours et leurs échéances.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire. Le vote du Budget Primitif aura lieu le 9 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 2 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil. Les bases des impôts locaux seront revalorisées de 0,8 % en 2026.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Intervention de Monsieur Marcel DUMAS**

Il revient à nouveau sur le fait que le pont menant à Prolians soit encore tagué et n'a pas été nettoyé, soulignant l'impact négatif de cette dégradation sur l'image de la commune.

Monsieur DUCROS s'oppose à une nouvelle prise en charge financière par la collectivité pour un sablage supplémentaire, au motif que cette solution, déjà mise en œuvre, n'a pas empêché la réapparition des dégradations. À cet égard, il préconise d'envisager une approche alternative consistant à valoriser durablement ce pont par la réalisation d'une fresque artistique, sous réserve d'identifier un artiste ou une structure compétente pour mener à bien ce projet et du coût de cette opération.

- **Label « Première Fleur »**

Monsieur LAREURE indique qu'un état des lieux des espaces a été réalisé par deux agents territoriaux, qui ont procédé à l'inventaire des végétaux à planter. Il souligne l'ampleur du travail accompli par ces derniers.

Il rappelle par ailleurs que la constitution du dossier de candidature au label « Première fleur » du concours des Villes et Villages Fleuris sera finalisée par la prochaine équipe municipale.

- **Intervention de Madame Katy VAZQUEZ DUDEK**

Elle informe que le panier de basket qui a été installé place des Vignes Blanches au cours de l'année 2025, n'est pas utilisé comme il se doit. En effet, des usagers ont signalé une difficulté d'utilisation liée à l'absence de surface adaptée : le ballon ne rebondissant pas sur le gazon, la pratique du basket s'en trouve compromise.

Il est suggéré d'envisager l'aménagement d'un espace stabilisé sous le panier, afin de permettre une utilisation optimale de l'équipement.

Madame PERRET lui répond que cet espace de jeux n'est jamais utilisé et qu'il serait plus opportun de créer un terrain de pétanque.

#### **RAPPEL DE DATES**

- C.C.A.S. : 23 février à 10h
- Opération j'aime la Loire propre : 7 mars
- Prochain Conseil Municipal : le 9 mars 2026 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

André ALEX